



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Pénurie de médicaments

Question au Gouvernement n° 570

Texte de la question

PÉNURIE DE MÉDICAMENTS

Mme la présidente . La parole est à Mme Angélique Ranc.

Mme Angélique Ranc . Avant toute chose, je ne peux intervenir dans cet hémicycle sans mentionner le scandale démocratique qui touche Marine Le Pen. (*Exclamations sur les bancs des groupes EPR et EcoS.*) C'est pourquoi j'appelle nos millions d'électeurs, réduits au silence, à se rassembler à nos côtés, dimanche à 15 heures à Paris, place Vauban. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

J'en viens à ma question qui s'adresse à Mme la ministre de la santé. En 2025, se soigner en France est devenu un cauchemar ; trouver un rendez-vous médical, un exploit ; obtenir un traitement, un parcours du combattant. Je ne parle pas de médicaments dits de confort, mais bien de traitements vitaux. Désormais, les médicaments d'intérêt thérapeutique majeur connaissent des pénuries alarmantes.

Certes, le problème n'est pas nouveau, mais il explose. Les chiffres sont accablants : au 31 décembre, 400 de ces médicaments étaient encore indisponibles. Pendant que les patients peinent à obtenir leurs traitements, ces mêmes médicaments restent disponibles ailleurs dans le monde. Pourquoi certains pays sont-ils livrés pendant que la France subit des pénuries ? Les pharmaciens n'en peuvent plus. Chaque semaine, ils passent des heures à appeler confrères, grossistes et laboratoires pour tenter de trouver ces traitements essentiels ; ils sont à bout. Il faut revaloriser le prix des médicaments pour garantir leur disponibilité, donner à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé les moyens de sanctionner les laboratoires qui ne respectent pas leurs obligations et mettre fin à cette absurdité où malades et professionnels de santé doivent quémander des traitements vitaux.

Je vous en donnerai un exemple frappant : la semaine dernière, un professionnel de santé m'a alertée sur le cas de Marie-Laurence, l'une de ses patientes. Elle souffre d'une maladie nécessitant du Praluent, un médicament non substituable commercialisé en France. Pourtant, aucune pharmacie de l'Aube ne peut lui en fournir. Ce médicament est introuvable depuis plus de deux mois. Son état se dégrade. Dans quelques semaines, elle perdra définitivement l'usage de ses jambes. Le Praluent peut sauver sa mobilité ; son absence la condamne au handicap. Madame la ministre, combien de Marie-Laurence devons-nous voir souffrir avant que le gouvernement ne prenne enfin des mesures fermes et surtout efficaces ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles.

Mme Catherine Vautrin, *ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles* . Vous nous interrogez d'abord sur les causes des pénuries. Vous le savez, celles-ci sont multiples : dans certains cas, elles

s'expliquent par des épidémies saisonnières, des déséquilibres dans les chaînes de production, des pressions sur les marchés mondiaux ou par la situation économique mondiale. L'important est de chercher quelles réponses nous pouvons trouver ensemble. Depuis plusieurs mois, le gouvernement a d'abord travaillé sur les 600 médicaments d'intérêt thérapeutique majeur sur lesquels doivent concentrer nos actions, car ils permettent de répondre aux attentes des patients. C'est la raison pour laquelle nous avons instauré un pilotage avec l'ANSM pour anticiper les pics et s'assurer d'une meilleure adéquation entre l'offre et la demande.

Ensuite, l'un des leviers essentiels est la souveraineté industrielle : nous intensifions nos efforts pour produire en France. En effet, tous les médicaments ne sont pas produits sur notre territoire, mais nous y avons relocalisé quarante-trois médicaments d'intérêt thérapeutique majeur. Un autre levier réside dans l'organisation de la distribution dans notre pays – qui est le fruit du travail du législateur –, avec l'ordonnance de dispensation conditionnelle, la dispensation à l'unité, la traçabilité grâce au portail DP-Ruptures. L'une des réponses au cas de difficulté d'approvisionnement que vous signalez dans votre département de l'Aube réside dans ce logiciel des pharmaciens qui permet de trouver des médicaments.

Enfin, des négociations très importantes sont en cours sur le paquet législatif pharmaceutique européen. En effet, c'est au niveau européen que nous pourrions discuter les prix ; or discuter les prix, c'est discuter de la disponibilité dans notre pays. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.)*

Données clés

Auteur : [Mme Angélique Ranc](#)

Circonscription : Aube (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 570

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Travail, santé, solidarités et familles

Ministère attributaire : Travail, santé, solidarités et familles

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 3 avril 2025